

Cette charte a pour but de définir les conditions d'utilisation et d'accès aux moyens informatiques afin que ces outils au service de tous puissent fonctionner de façon durable. L'accès aux postes informatiques est soumis à l'acceptation de la présente charte Informatique et Internet par l'élève.

1. Disponibilité du service

- L'Établissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service, mais n'est tenu à aucune obligation . L'accès peut donc être interrompu, pour des raisons techniques, sans que l'Établissement puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions (pertes de données).

2. Matériels disponibles:

- L'établissement dispose de postes informatiques, d'imprimantes et de vidéo projecteurs.
- Ces matériels sont répartis dans différentes salles spécialisées et au centre de documentation .
- Les postes sont équipés de logiciels bureautiques et éducatifs et d'un accès Internet contrôlé.
- Tous les postes font l'objet d'une surveillance à distance par l'intermédiaire de logiciels spécialisés.

3. Conditions d'accès:

- L'accès aux postes est réservé en priorité aux groupes accompagnés par des enseignants.
- L'utilisation des ressources est limité à un usage éducatif et non personnel.

4. Responsabilités:

*** Le respect des autres :**

- Ne jamais ouvrir, modifier ou effacer les fichiers d'autrui.
- Utiliser un langage correct dans ses messages et les signer de son nom.

*** Le respect du droit d'auteur :**

- Ne pas utiliser de documents téléchargés sans en citer la source.
- Ne pas publier ou distribuer des documents ou des logiciels téléchargés sans la permission de leur auteur.

*** Le respect des valeurs humaines et sociales :**

- Ne pas charger à l'écran ni publier des documents à caractère raciste, extrémiste, ou pornographique.
- Ne pas utiliser le système dans le but de vendre et de distribuer des substances et des objets illégaux.

*** Le respect du matériel :**

- Ne pas effectuer, de manière volontaire, d'actions pouvant nuire à l'intégrité des systèmes : modification de la configuration du système, accès au serveur informatique ...
- Ne pas enregistrer de fichiers sur le disque dur sans l'accord d'un responsable.
- Afin d'éviter les virus informatiques, l'utilisation de disquettes, clés USB et CD ROM est proscrit.
- Avertir sans tarder un responsable en cas de problème technique.

5. Sanctions:

Tout non-respect de ce code supprimera le droit d'accès aux postes informatiques et expose le contrevenant aux sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.